

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2010

COMPTE RENDU

Le jeudi 16 septembre 2010, à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 03/09/2010 par Monsieur le Maire et qui a été affichée le même jour.

PRESENTS : Raymond CACAN, Maire, Pierre JAUBERTIE, Brigitte BAZINGETTE, Véronique DUFRAIX, Jean-Patrick CHARPENTIER, Bernard DELPRAT, adjoints, Pierre HENNINOT, Bernard COSTE, René DUPUY, Gérard FAURE, Jean-Bernard ANGELY, Marc VICTORION, Michaël VIGIER, Geneviève CHAMPAGNE, Jean-Pierre AGRAFEIL, Renée BOUILLERE.

EXCUSES :

M. Christian BESSE qui a donné procuration à M. Jean-Patrick CHARPENTIER

Absents : Thierry BOURLAND, Marie-Christine LAUD

M. Michaël VIGIER a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h40.

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal du 12 juillet 2010. Aucune observation étant formulée le compte rendu est adopté à l'unanimité.

SALLES COMMUNALES

Pour une meilleure gestion des salles communales Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement d'utilisation du club house de rugby et de la salle Jean-Hugues Giraud.

M. Pierre HENNINOT propose que chaque dégradation soit à la charge du loueur.

M. Bernard DELPRAT propose que chaque association et particulier présente une assurance.

M. le Maire rajoute qu'un état des lieux est effectué à chaque location avec un contrat de location.

M. René DUPUY demande pourquoi les particuliers ne peuvent pas louer la salle Jean-Hugues GIRAUD.

M. le Maire informe le conseil que cette salle ne possède pas de cuisine pour faire des repas. Cette salle est mise à la disposition du club de football mais ce dernier doit demander l'autorisation pour faire des activités extra football.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents accepte les règlements d'utilisation du club house de rugby et de la salle Jean-Hugues GIRAUD. Ces règlements seront affichés dans chaque salle.

ENCAISSEMENT AVOIR France TELECOM

M. le Maire informe le conseil municipal que France TELECOM a fait parvenir un chèque correspondant au remboursement d'un trop perçu pour un montant de 444,99 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents: ACCEPTE d'encaisser ce remboursement.

BATIMENTS COMMUNAUX : cms

M. le Maire annonce que les travaux de rénovation de la toiture du CMS sont achevés. Il précise qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de 5 volets roulants. Des devis ont été réalisés et prévoient la réparation des volets avec ou sans le remplacement des tabliers.

M. le Maire demande l'accord du conseil pour solliciter à nouveau les entreprises consultées et leur demander de présenter des devis avec les mêmes prestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, donne son accord pour faire une nouvelle consultation.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS Vernois

- Service assainissement

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté de Communes du Pays Vernois pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents: PREND ACTE de cette présentation et adopte ce rapport.

- Rapport d'activités

Conformément à l'article L 5211-39 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 (article 40),

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur l'activité de la Communauté de Communes du Pays Vernois arrêté au 31/08/2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents: PREND ACTE de cette présentation.

M. Jean-Bernard ANGELY demande à M. Bernard DELPRAT si le service communication a prévu un budget de 20 000€ pour la signalisation des activités commerciales et touristiques.

M. Bernard DELPRAT répond non. Un programme avait été élaboré en ce sens, à savoir une signalétique du Pays Vernois (totem de présentation, affiches, promotion ZAE). La communauté a voté 8 000€.

VOIRIE

- Elargissement de la voie chemin du Moulin de Ripaille

M. le Maire rappelle que le propriétaire de la parcelle concernée a proposé de vendre à la commune la bordure de l'empiètement de la commune sur son terrain. L'avis des Domaines a évalué 25 € le m² au lieu de 138 € par le propriétaire.

- chicane entrée rue de l'Eglise

M. le Maire propose d'installer une buse du côté du garage de Mme FREDON et de mettre une zone 30.

M. Pierre HENNINOT propose de mettre un dos d'âne et de signaler la buse.

M. Jean-Patrick CHARPENTIER demande où est le panneau 30.

M. le Maire répond que ce panneau est installé du côté du garage de Mme FREDON.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents : approuve la proposition de M. le Maire.

ASSOCIATIONS

- achat de buts

M. le Maire annonce que le football club vernois a acheté des buts et que M. AUBERTIN, président de l'association, demande que la commune en achète 1 paire de plus.

M. le Maire propose de reporter la décision d'achat de but.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, approuve cette proposition.

- Achat de pare ballons

M. le Maire signale qu'il serait indispensable d'installer des pare ballons le long de l'impasse du Moulin de Ripaille le coût s'élève à 2 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide de reporter cette décision en 2011.

Travaux VOIRIE

M. le Maire lit la situation budgétaire de la commune. Il signale que le Sénateur Claude BERIT DEBAT propose une aide de 5 000 € de réserve parlementaire.

Pour ce faire M. le Maire propose de réaliser les travaux de la rue du 22 juin 1944.

M. le Maire informe que les travaux consistent à réaliser un trottoir de 1m45 ou de 1m avec circulation et parking. M. le Maire invite le conseil à choisir l'une des deux propositions.

M. Jean-Patrick CHARPENTIER propose une circulation des véhicules sans trottoir.

M. le Maire propose de se renseigner sur les conditions requises pour obtenir cette aide parlementaire.

M. Gérard FAURE demande que le trottoir soit de dimension d'1m45.

M. René DUPUY propose que cette voie devienne piétonne, sans circulation des véhicules.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote 16 voix pour et 1 contre pour la réalisation d'un trottoir.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire présente la demande de Mme FELDMANN Reija qui souhaite exposer ses photos et peintures à la mairie de Vergt. Mme Véronique DUFRAIX est chargée de cette demande.

- M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation d'un court de tennis un montant de 18 580 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès d'une part du conseil général de la Dordogne au titre des équipements sportifs en milieu rural et d'autre part de la Fédération Française de Tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents: SOLLICITE d'une part une subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne au titre des équipements sportifs en milieu rural et d'autre part auprès de la Fédération Française de Tennis. PRECISE que le plan de financement de l'opération sera assuré comme indiqué ci-dessous :

Financement	Pourcentage	Montant
Conseil Général – Equipements sportifs	25%	4 645,00 €
Fédération Française de Tennis	16%	3 000,00 €
Tennis Club de Vergt	13,45%	2 500,00 €
Commune de Vergt	45,55%	8 435,00€
TOTAL	100%	18 580,00 € HT

- M. le Maire donne lecture des remerciements de l'association A.V.E.C. pour l'obtention d'une subvention.

-M. le Maire annonce au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011.

-M. le Maire annonce que la cérémonie des vœux aura lieu le 8 janvier 2011.

-M. le Maire propose de mettre un éclairage supplémentaire à l'extrémité du terrain de foot pour agrandir la surface de terrain, pour un montant de 1 700€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents : accepte cette proposition.

-M. le Maire informe le conseil que la communauté de communes a modifié ses statuts. L'adoption de ceux-ci sera présentée à la prochaine réunion de conseil.

-Mme Véronique DUFRAIX demande où en sont les travaux d'assainissement collectif chemin de Plaisance.

M. le Maire informe qu'une réunion de travail aura lieu le 6 octobre.

-M. Marc VICTORION signale qu'un enfant s'est sauvé de l'école et qu'il est prévu de mettre une clôture devant les baies vitrées.

-M. le Maire dit que le contrat de la personne recrutée en CDD de trois mois pour effectuer le remplacement de l'agent chargé de l'accueil mis en disponibilité ne sera pas reconduit. M. le Maire assume la responsabilité de cette décision.

-Mme Renée BOUILLERE demande où en est la pose du miroir au lieu-dit « la Cougerie ».

M. le Maire répond qu'il va être commandé.

-M. René DUPUY signale qu'il y a une messe dimanche 20 septembre à 10h30.

Mme Renée BOUILLERE demande quand aura lieu la réception pour l'arrivée du nouveau chef de la brigade de gendarmerie de Vergt.

M. le Maire répond que cette réception aura lieu quand il se sera présenté.

-M. le Maire annonce qu'un administré se plaint des nuisances dues au stationnement de véhicules à côté du terrain de rugby. M. le Maire lui a conseillé de s'adresser à la gendarmerie si ces nuisances persistaient.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H36.